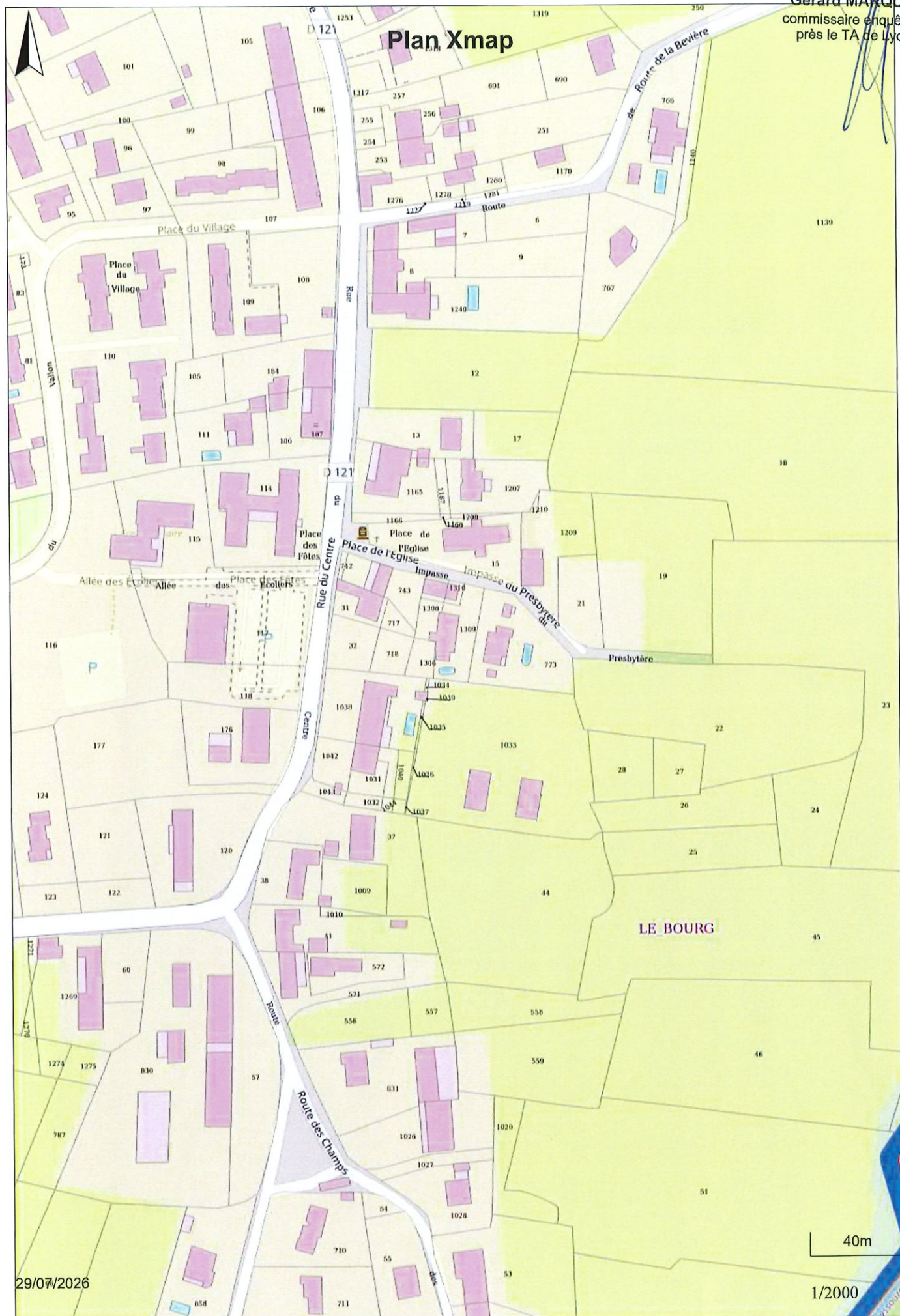




Commune :
MALAFRETAZ (229)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 450Z
Document vérifié et numéroté le 06/02/2025
APTGC Bourg en Bresse
Par THEUREL Pascale
Géomètre Principale
Signé

BOURG EN BRESSE
PTGC Ain
5 rue de la Grenouillère

01012 BOURG EN BRESSE Cedex
Téléphone : 04 74 45 86 00
Fax : 04 74 45 86 08
ptgc.ain@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le par géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.

A , le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).

(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Section : B
Feuille(s) : 000 B 01
Qualité du plan : Plan non régulier

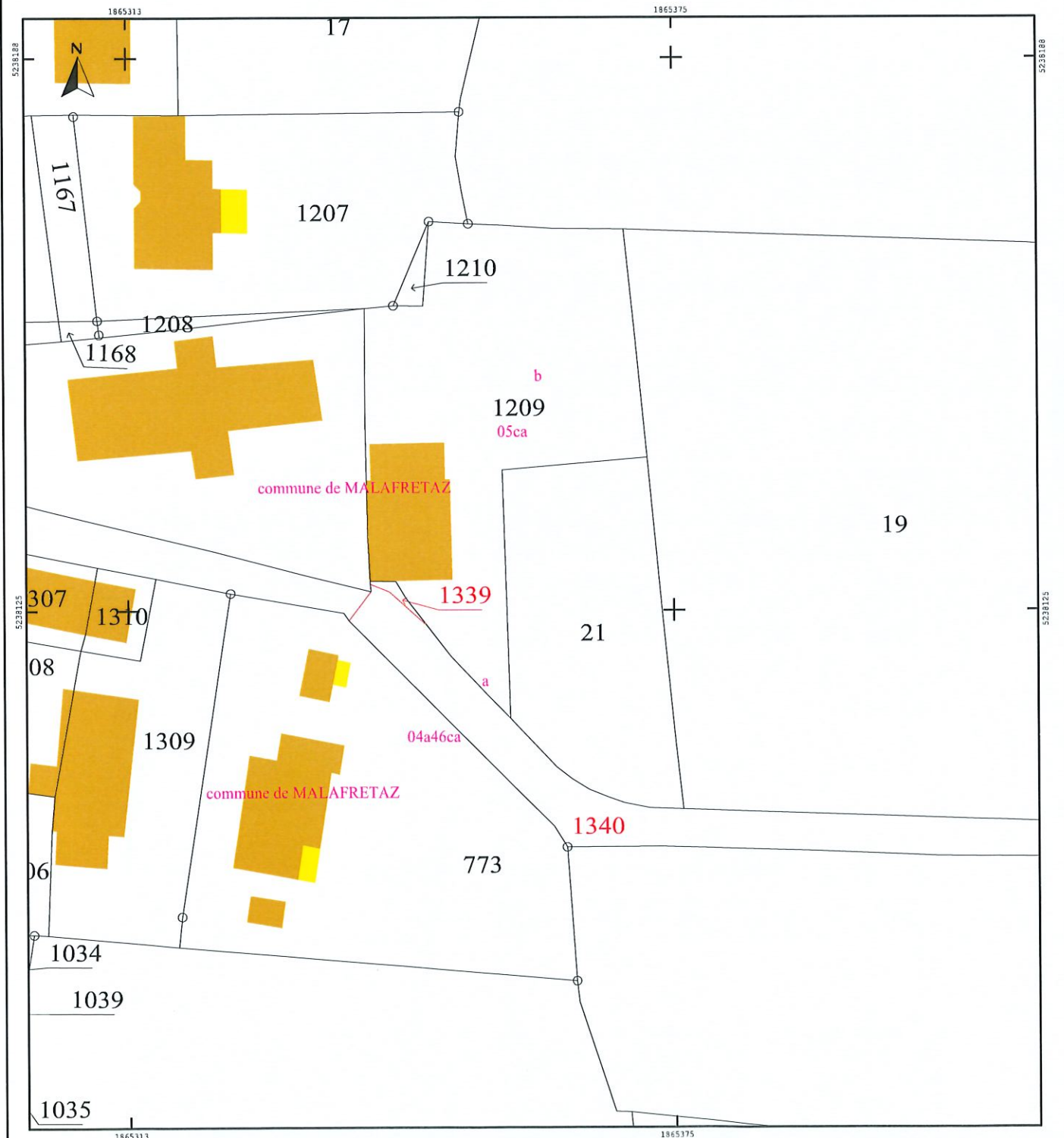
Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d'édition : 1/625
Date de l'édition : 06/02/2025
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé

Par GAUD C (2)

Réf. : 567924

Le 10/12/2024



1208



Plan Xmap

1209

15

19

1310

1309

21

Impasse du Presbytère

du

Presbytère

773

10m

22

1/500

Gérard MARQUIS
commissaire enquêteur
près le TA de Lyon

29/07/2026

Gérard MARQUIS
commissaire enquêteur
près le TA de Lyon

Département de l'Ain
Commune de MALAFRETAZ
Impasse du presbytère
Parcelles B n° 19-21-1209
PLAN DE BORNAGE

